



COMMUNIQUE DE PRESSE

le jeudi 15 octobre 2009

A Loudéac

Monsieur le Maire de Loudéac a diffusé « sa » lettre auprès de la population de Loudéac. Le contenu de cette lettre est tout simplement scandaleux.

Après quelques mots d'auto-satisfaction sur son œuvre pour laquelle il remercie la classe politique à l'exception des élus de l'opposition municipale, il se délivre un certificat de vertu pour les économies qu'il a réalisées en obtenant à vil prix les prestations nécessaires à son couronnement lors de la remise de la « Marianne d'Or », il égratigne au passage - sans les nommer - les élus de Pontivy .

L'affaire serait banalement pitoyable s'il en était resté là.

Point d'orgue de cette lettre, l'obstination qu'il montre dans l'affaire du mariage auquel il s'était opposé au mois de juillet de cette année. Après les sous-entendus : « protéger ceux qui se lèvent tôt le matin », il passe au déballage : « impayé de cantine[...] impayé sur leur consommation d'eau [...] les Restos du coeur les voient chaque semaine... ».

De quel droit étale-t-il de telles informations qui - même si elles sont avérées - doivent rester confidentielles ?

Quelle que soit la légitimité d'un élu, rien ne l'autorise à nier les droits de l'opposition. Rien non plus ne l'autorise à exposer sur la place publique les différends qui opposent les services municipaux aux habitants, y compris « des étrangers ».

Le Mouvement Démocrate condamne avec la plus grande fermeté de tels agissements. Nous demandons à Monsieur le Maire de Loudéac de publier, dans les mêmes conditions que la lettre incriminée, sur ses propres deniers, une lettre d'excuse auprès des toutes les personnes qui ont pu être blessées par ses propos.

Guy PAUGAM

Mouvement Démocrate de la circonscription Loudéac-Lamballe